

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 2 avril 2024 modifiant l'arrêté du 16 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var

NOR : JUSF2410325A

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la Jeunesse du Var,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès de la directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var ;

Considérant la mobilité d'un titulaire représentant la CFDT, M BERTORA Frédéric, au 1^{er} janvier 2024, il est apporté une modification.

ARRETE :

Article 1er

Sont élues représentants du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Titulaires : | Madame Stéphanie SROKA-PETIT
Madame Mélanie FAUCHER |
| <input type="checkbox"/> Suppléants : | Madame Isoline SALAUN
Monsieur Christophe LONCQ |

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

Titulaires : Monsieur Guillaume LIBERT
 Monsieur Chérif AZNAG

Suppléants : Madame Halima KINANE
 Madame Nolwenn CAER

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):

Titulaires : Monsieur Michel TISSIER-BEAUMONT
 Madame Myriam PERU

Suppléants : Monsieur Koffi AMOUSSOUVI

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Var est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 2 avril 2024

La directrice territoriale de la PJJ du Var

Laurence LANATA

